

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions, le 9 avril 2024 à 19h30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Guy Boucher, Marianne Dessureault, Lyne Lavoie, Norman St-Amour.



Absence : Johanne Babin, Marie-Josée Dupuis

Le directeur général et greffier-trésorier, Mickaël Tuilier, est également présent.

#### 4.3 Rapport du maire des faits saillants de l'exercice financier pour 2023

Le maire procède au dépôt des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe.

##### **Faits saillants du rapport financier 2023**

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Comme prévu au Code municipal (art. 176.2.2) je vous présente les faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe.

Tout d'abord, précisons que les résultats annuels, selon la loi, doivent être déposés au plus tard en mai. La municipalité s'était mise comme objectif de déposer le plus rapidement possible les résultats 2023. Nous voici donc à la séance du mois d'avril pour les déposer. Il est aussi prévu par la loi que le document des faits saillants soit rendu public lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin de chaque année et disponible pour consultation par la suite. Toutefois, le conseil a choisi de présenter les faits saillants et même temps que le dépôt des résultats 2023, ce qui nous apparaît plus pertinent.

Concernant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2023, les revenus de fonctionnement de la Municipalité (portion administration municipale) se sont chiffrés à **24 559 973\$**, les charges et l'amortissement à **24 032 385\$** et les différents ajustements de conciliations à des fins fiscales à **1 273 032\$**. Ceci explique l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de **1 800 620\$**. De plus, malgré des augmentations importantes, bien au-delà de l'IPC de 5%, au niveau des différentes dépenses en cours d'année, la rigueur budgétaire fait en sorte que nous avons terminés en deçà des dépenses prévues pour l'année 2023. La même rigueur est présente cette année et plusieurs cibles mensuelles sont scrutées à la loupe par le Conseil Municipal.

Le surplus budgétaire exceptionnel est principalement attribuable à une augmentation des droits de mutation et de la taxation de nouvelles évaluations pour un montant **1 562 785\$**. Mentionnons que le conseil a décidé de provisionner certaines sommes dans un esprit de prévoir certaines dépenses qui pourraient être encourues dans les prochaines années notamment une provision pour l'entretien des bâtisses, une somme également pour l'entretien des véhicules et pour la première fois une somme pour des initiatives environnementales.

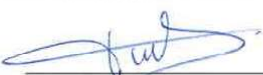
Finalement, les auditeurs externes de la Municipalité ont effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité. À leur avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Vous pouvez consulter le détail des états financiers 2023 dans notre site internet à [www.saint-donat.ca/la-municipalite/vie-democratique/budgets-et-finances/](http://www.saint-donat.ca/la-municipalite/vie-democratique/budgets-et-finances/)

*Joé Deslauriers, maire*

Extrait véridique du livre des procès-verbaux, donné à Saint-Donat le 9 avril 2024.

  
Joé Deslauriers, maire

  
Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier